



Plan Local d'Urbanisme

élaboration

5.5c

ANNEXES SANITAIRES DÉCHETS

PLU APPROUVÉ LE 25 SEPTEMBRE 2017
par délibération du conseil municipal



Déchets

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés relèvent d'une compétence intercommunale. La communauté de communes Cœur de Savoie adhère au SIBRECSA (Syndicat Intercommunal du Breda et de la Combe de Savoie). Il s'agit d'un SIVU regroupant 46 communes au travers des EPCI dont 29 en Savoie et 17 en Isère, pour une population totale d'environ 53 000 habitants (*données estimées 2015 – INSEE*).

La collecte des ordures ménagères :

Le SIBRECSA a passé un marché avec un prestataire privé (entreprise SIBUET), qui se charge de la collecte et de l'acheminement jusqu'à l'UIOM de Pontcharra. La collecte se fait 2 fois par semaine (en 2016 : mardi et vendredi) en « porte à porte », les bacs roulants devant être présentés sur la voirie publique conformément au règlement de collecte voté en juillet 2015. Sur les nouveaux ensembles immobiliers de plus de 30 logements, il est préconisé de mettre en place des conteneurs semi-enterrés ou enterrés. Trois sites sont concernés sur Montmélian : les Terrasses de Chavort (OPAC), l'Axelia (Savoisienne de l'habitat) et l'Altesse (OPAC).

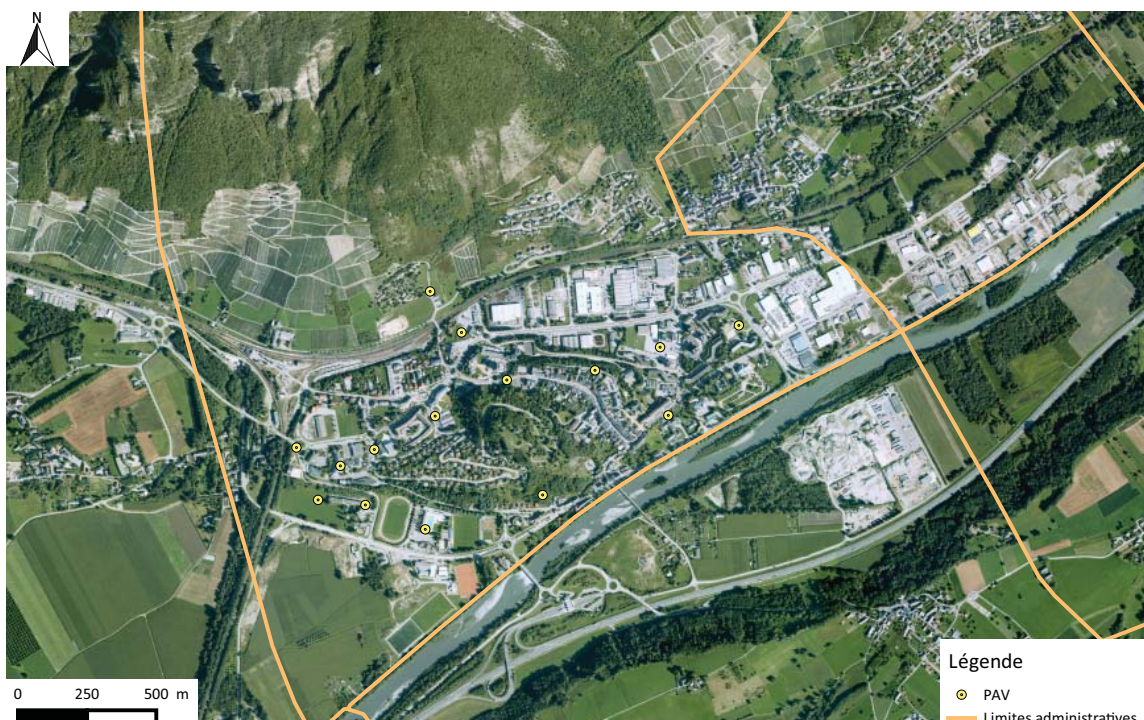
Le traitement des ordures ménagères et assimilés :

L'UIOM de Pontcharra appartient au SIBRECSA et est exploitée par la Société IDEX. Cette usine construite dans les années 70 a fait l'objet de travaux de mises aux normes et d'agrandissement. Sa capacité maximum d'incinération est de 19 000 t/an. En 2014, elle a incinéré 281 kg/an/hab (contre 296 kg/an/hab en 2010) du territoire couvert par le SIBRECSA. En terme de valorisation, une technologie ORC (cogénération) a été mise en place en 2015 après plusieurs années d'étude pour permettre de produire de l'électricité.

Pour les entreprises / artisans / commerces :

Jusqu'à hauteur de 450l/semaine, le SIBRECSA assure via son collecteur un ramassage des OM et assimilés. Les cartons posent souvent problème, alors qu'ils peuvent être amenés et pris gratuitement à la déchèterie.

CARTE DE LOCALISATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRES



(Source : SIBRECSA - mars 2016)

Au-delà de ce volume, une convention tripartite est établie entre le SIBRECSA / le collecteur / l'entreprise, avec la mise en place d'une redevance spéciale. L'entreprise a moyen de passer par un autre prestataire. Sur les zones d'activités de la commune, il n'existe pas de système de mutualisation.

Le Tri sélectif

Il s'organise, à partir de 15 points d'Apport Volontaire, en trois flux :

- Conteneur jaune : emballages ménagers
- Conteneur bleu : tous les papiers
- Conteneur vert : verre

Ces conteneurs sont également collectés par SIBUET qui achemine le contenu des bacs jaune et bleu vers le centre de tri d'Athanor à LA TRONCHE et le verre directement chez les industriels pour recyclage.

Sur la commune, le tonnage collecté pour les trois flux est de 187 737 kg pour 2015 contre 192 921 pour 2014 soit une baisse de 2.69%. En 2015, la moyenne par habitants sur Montmélian reste inférieure à la moyenne par habitants du SIBRECSA (47.04 kg contre 58.82kg).

Un suivi par PAV est effectué et un tableau récapitulatif est affiché sur place.

Dans le cadre du Plan de Relance éco emballages, 3 nouveaux point d'apport volontaire vont être installés en 2016 et un 4eme sera complété (conteneur verre isolé de la piscine).

Comme pour les OM, une réflexion est en cours pour évoluer vers des conteneurs semi-enterrés ou enterrés. Il a été acté que le SIBRECSA participerait financièrement à hauteur de l'aménagement d'un nouveau PAV de surface. Le reste est à la charge de la commune, ce qui correspond à un investissement très important.

Il faut compter au minimum une emprise de 4m² par conteneurs, donc 18m² pour les 3 conteneurs de tri en prévoyant l'accès et l'ancrage du camion ainsi que le survol de la grue sur 5-7 m de haut. Un tel aménagement doit être fait l'objet d'un accord préalable du SIBRECSA, qui dispose d'un cahier des charges disponible sur demande.

Sur certains PAV sont mis en place des conteneurs de vêtements

Stockage des déchets inertes non recyclables :

La plaine de Chavort ne compte plus de décharge. Les sites ont été réhabilités et celui situé sur la commune de Francin a été réaménagé pour accueillir la déchetterie intercommunale.

A ce jour, la commune ne compte pas d'autres ISDI.

Pas d'affichage à l'échelle intercommunale.

Point du FJT À Montmélian

Ces conteneurs permettent de recycler vos déchets...
MERCI pour votre geste éco-citoyen!

En 2009	Jaune	Bleu	Vert
Quantité collectée	5 764 Kg	12 132 Kg	13 448 Kg
Equivalent objets recyclés	2 360 pulls polaires 12 450 Boites à chaussures 708 boules de pétanque	28 753 Emballages cartons	38 327 bouteilles de 75 cl
Equivalent ressources économisées	717 Kg de fer 172 Kg de bauxite: alu 1007 L de pétrole	31.5 T de bois	8 T de sable
En moyenne au SIBRECSA	9.36 Kg/hab	17.98 Kg/hab	30.61 Kg/hab
En moyenne dans la commune	7.9 Kg/hab	14.33 Kg/hab	20.81 Kg/hab
En moyenne en France en 2008	8.2 Kg/hab	20.5 Kg/hab	29.3 Kg/hab

L'erreur de tri est de 16.4 % pour le SIBRECSA (20,4% en 2008).